

ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PRELEVEMENT, DES PERIMETRES DE PROTECTION ET DE L'AUTORISATION D'UTILISATION D'EAU EN VUE DE LA CONSOMMATION HUMAINE

CAPTAGE DE LA CITE – LE THEIL-DE-BRETAGNE

Réunion du 9 octobre 2017, Retiers

Participants	Voir feuille émargement en pièce jointe
Ordre du jour	<p>Présentation du contexte Présentation de la procédure de révision des périmètres de protection Présentation des principales conclusions de l'étude hydrogéologique Présentation du déroulement de l'étude agro-environnementale</p>
Points abordés (cf. présentations) / Relevé de décisions	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contexte (présenté par J-P Martin, président du SIEFT) Périmètres de protection du captage de la Cité existant depuis 1971 Demande de l'ARS de réviser ces périmètres afin de respecter les nouvelles réglementations et de régulariser les ouvrages de prélèvements (puits et forages) créés depuis 1971 ➤ Procédure de révision des périmètres de protection (présenté par Cyril Rouault, SMG35) Nécessite de réviser les périmètres pour être en cohérence avec les lois sur l'eau de 1964, 1992, et le plan national de santé (2004) Deux inspections des forages ont été réalisées en 2009 et 2015 par l'ARS Procédure en 4 phases d'une durée totale d'environ 3 ans ➤ Etude hydrogéologique Captage de la Cité constitué de 3 ouvrages Exploitation d'un bassin sableux, dont la connaissance de la délimitation résulte d'étude du BRGM, postérieure à l'autorisation d'exploitation (1971) Eau pompée de bonne qualité Eau mise en distribution de bonne qualité Délimitation d'une aire d'alimentation de captage (emprise du bassin sableux et des bordures) = environ 550 ha

	<p>➤ Etude agro-environnementale</p> <p>Etude à deux échelles : aire d'étude globale et aire d'étude restreinte (zone agricole)</p> <p>Recensement des activités susceptibles de générer des pollutions notamment accidentelles ou ponctuelles</p> <p>Campagne pédologique sur l'aire d'étude restreinte (zone agricole) afin d'évaluer la vulnérabilité des sols</p>
Planning	<p>Semaine du 23 au 27 octobre : campagne pédologique (à la tarière manuelle)</p> <p>Semaine du 30 octobre au 10 novembre : enquête de terrain, enquête auprès des mairies, des industriels, des agriculteurs ayant leur bâtiment dans l'aire d'étude restreinte)</p> <p>Retour par courrier du questionnaire agricole distribué (ou envoyé à postériori) pour les exploitants ayant des parcelles dans la zone d'étude mais pas de bâtiment</p>

PJ : Feuille d'émergence
Présentation SMG35
Présentation Calligée